



Honoraire huissier bail commercial

Par **Charles CALINE**, le **24/10/2018** à **19:19**

Bonjour,

Je vous écris car ma conjointe est sous-locataire dans un cabinet libéral.

La propriétaire du cabinet a fait venir un notaire pour réévaluer les loyers qui ont été augmenter.

La propriétaire demande dorénavant à tous les locataires du cabinet de payer chacun la somme de 340 € correspondant aux honoraires du huissier.

Est-ce légal ?

Par avance Merci [smile3]

Par **Philp34**, le **25/10/2018** à **13:36**

Bonjour Charles CALINE,
Honoraires du notaire ou de l'huissier ?

Sauf, si le contrat de location le prévoit, je ne vois pas à quel titre, le bailleur réclamerait aux locataires, les frais d'honoraires du notaire ou de l'huissier, inhérents à la réévaluation des loyers.